

La **Fédération de soccer du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGE	DIVISIONS	ÂGE
U11	nés en 2000	U12	nés en 1999
U13	nés en 1998		

B) AFFILIATION

Les joueurs doivent être **affiliés** à la région et en règle avec la Fédération de soccer du Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
U13	01/01/98 au 31/12/98	Masc.	Soccer à 11
U13	01/01/98 au 31/12/98	Fém.	Soccer à 11

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 32 joueurs (16 garçons, 16 filles)
(1 entraîneur-chef – 1 entraîneur adjoint, 1 accompagnateur, 1 médical) par équipe
*Chaque équipe peut avoir 1 staff médical (médecin ou physiothérapeute)

N.B. : Chaque équipe doit posséder deux séries **d'équipements (chandails et bas)** de couleurs différentes. Les capitaines de chacune des équipes doivent être clairement identifiés par un brassard à l'avant-bras gauche.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur d'une équipe doit détenir au minimum le DEP. Tout entraîneur adjoint doit détenir au minimum la certification entraîneur-animateur enfants. Si l'un ou l'autre est absent, son remplaçant devra également posséder la certification requise. À moins d'une autorisation de la Fédération, une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra le match par forfait.

Parmi les entraîneurs et les entraîneurs adjoints, il faut au moins un homme dans chaque équipe masculine et au moins une femme dans chaque équipe féminine. À moins d'une autorisation de la Fédération, une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra le match par forfait.

L'entraîneur, les entraîneurs adjoints et les gérants d'une équipe ne peuvent officier ni comme entraîneur ni comme entraîneur adjoint ni comme gérant d'une autre équipe, à moins d'une autorisation écrite de la Fédération. Une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra le match par forfait.

Toutes dérogations autorisées par la **FÉDÉRATION** devront être communiquées à **SPORTSQUEBEC** avant le début du tournoi.

Personnes autorisées à prendre place dans la zone technique :

- Chaque équipe peut inscrire sur la feuille de match l'ensemble de ses joueurs en plus de trois (3) entraîneurs ou dirigeants dûment affiliés avec carte d'affiliation et un membre du personnel médical accrédité. Seules ces personnes sont autorisées à prendre place dans la zone technique.
- Le membre du personnel médical doit détenir une carte professionnelle qu'il devra présenter à l'arbitre si celui-ci l'exige. À défaut, l'équipe perdra le match par forfait.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Joueur **affilié** à la région et en règle à la Fédération de soccer du Québec.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Activités de détection (camp, tournoi, entraînement, etc.)

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à l'activité de détection

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de pratique sportive (**club**)

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Les équipes sont réparties en trois divisions (1, 2 et 3) en fonction du classement de l'année précédente, selon les modalités suivantes :

- Division 1 : Les 7 premiers de division 1 et le premier de division 2
- Division 2 : Le 8e de division 1, les régions classées 2e à 7e de division 2, le premier de division 3
- Division 3 : Le 8e de division 2, les régions classées 2e et 3e de division 3, l'équipe invitée

Dans les divisions I et II, les équipes sont reclassées de 1 à 8 d'après leur classement de l'année précédente, afin de déterminer la composition suivante des groupes :

- Division 1 groupe A (D1A) : 1-4-5-8
- Division 1 groupe B (D1B) : 2-3-6-7
- Division 2 groupe A (D2A) : 1-4-5-8
- Division 2 groupe B (D2B) : 2-3-6-7

I) SURCLASSEMENT

D'athlète de classe ou de catégorie inférieure dans le secteur compétitif

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que le joueur ait participé à la sélection régionale

K) EXCLUSION



Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de dans chaque division:

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plus d'une division.

Les divisions 2 et 3 (s'il y a lieu) recevront une plus petite médaille des Jeux du Québec.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = soccer

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

À l'issue de la phase de groupes, on procèdera aux rencontres de classement selon les critères suivants :

- Finale : 1^{er} D1A – 1^{er} D1B
- 3e place : 2^e D1A – 2^e D1B
- 5e place : 3^e D1A – 3^e D1B
- 7e place : 4^e D1A – 4^e D1B
- 9e place : 1^{er} D2A – 1^{er} D2B
- 11e place : 2^e D2A – 2^e D2B
- 13e place : 3^e D2A – 3^e D2B
- 15e place : 4^e D2A – 4^e D2B
- 17e place : 1^e D3 – 2^e D3

Un dernier match opposera le 3^e de D3 à l'équipe invitée. Le 3^e de D3 sera d'office classé 19^e de la compétition, l'équipe invitée ne sera pas classée

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.

